



## AMAP SAUMUR

### CONTRAT OEUFS

MJC, place de Verdun 49400 SAUMUR - Mail : [amap.saumur@laposte.net](mailto:amap.saumur@laposte.net)

L'association a pour but de maintenir ou d'inciter à l'installation d'une agriculture paysanne durable et de proximité, en proposant des produits écologiquement sains, variés, de saison et socialement équitables.

Par la signature de ce contrat, paysans et Consomm'acteurs s'engagent à respecter le règlement intérieur et la charte des Association pour le **M**aintien de l'**A**griculture **P**aysanne (voir site): ils sont partenaires.

Des aléas peuvent intervenir, remettant en cause la livraison. Dans ce cas, nous étudierons une solution pour les produits manquants entre producteur, référent et bureau d'AMAPez-vous. Dès réception, les consomm'acteurs sont responsables de leurs produits (la chaîne du froid...).

Si le consomm'acteur ne peut pas venir prendre ses produits lors d'une distribution, il devra prévenir le référent pour trouver un éventuel arrangement ou donner le nom de la personne qui le remplacera, au plus tard la veille de ladite distribution (par courriel ou SMS).

Le consomm'acteur dispose d'une période d'essai de 1 mois, après laquelle il pourra rompre le présent contrat sans contrepartie.

Le présent contrat sera reconduit tacitement à la fin de chaque période à la remise par la remise de la commande et du règlement au référent. En cas d'arrêt, le consomm'acteur devra prévenir la référente.

#### PRODUCTEUR

**Thibaut GUY**

Éleveur de volailles fermières bio

**La Ferme des HARBAUX**

07 70 00 89 99 [fermedesharbaux@gmail.com](mailto:fermedesharbaux@gmail.com)

#### REFERENTE

Caroline Hoornweg

06 84 48 95 00

[caroline.hoornweg@gmail.com](mailto:caroline.hoornweg@gmail.com)

#### CONSOMM'ACTEUR

Nom prénom : .....

Adresse : .....

Courriel : .....Tel : .....



Il est convenu et arrêté ce qui suit :

### **Les produits**

Les œufs de Thibaut sont produits selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique. Les 75 poules sont nourries avec une alimentation biologique locale, Pays de Loire et Bretagne. Parcours herbagé et arboré de 2000 m<sup>2</sup>.

Certification : FRBIO-09

Il est possible de commander 6, 12, 18, 24 ou 30 œufs par livraison.

### **Tarif ;**

Voir les bons de commande sur le site internet de l'AMAP

### **Engagements du producteur**

Le producteur s'engage à livrer des œufs une semaine **sur deux** (1 distribution tous les 15 jours).

Le calendrier des distributions est disponible sur le site internet de l'AMAP.

### **Engagements du consomm'acteur**

Le consomm'acteur s'engage à payer à l'avance les produits indiqués dans sa commande, pour la période convenue. Il accepte ainsi les fluctuations inhérentes à la production concernée.

Le consomm'acteur est tenu d'apporter ses boîtes d'œufs pour la distribution.

### **Modalités de paiement**

Le paiement s'effectue en un à trois chèques à l'ordre de **EARL les Harbaux** qui seront débités par le producteur de manière échelonnée tout au long de la période convenue : avril, juin, septembre. Le nom du titulaire du chèque sera le même que celui du contrat. Les paiements sont gérés par la référente. Elle est chargée de remettre les chèques collectés au producteur et de veiller au respect des quantités livrées aux consomm'acteurs.

Les signataires déclarent avoir pris connaissance et accepter les termes du présent contrat ainsi que les modalités prévues par le règlement intérieur de l'AMAPez-vous.

Fait à Saumur, le .....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

**Le producteur**

**Le consomm'acteur**